

Suivi des retombées de poussières autour de l'usine Marguerittes-SIKA

Rapport annuel 2025

ETU-2026-204 - Edition avril 2025

www.atmo-occitanie.org

contact@atmo-occitanie.org

09 69 36 89 53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

SYNTHESE	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
1.1. CONTEXTE	2
1.2. OBJECTIFS.....	2
2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES	2
2.1. HISTORIQUE	2
2.2. IMPLANTATION DU RESEAU DE MESURE	3
2.3. NIVEAUX DE REFERENCE.....	3
2.4. APPAREILLAGE UTILISE.....	3
2.5. FREQUENCE DES MESURES.....	3
3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE	4
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2025 (SOURCE : STE SIKA).....	4
3.2. CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN 2025.....	4
4. BILAN DE L'ANNEE 2025	5
4.1. TABLEAU DE RESULTATS 2025	5
4.2. INFORMATION SUR LE RESEAU DE MESURES	5
4.3. MOYENNE GENERALE	5
4.4. DETAILS PAR PLAQUETTE.....	6
4.4.1. Plaquette de référence.....	6
4.4.2. Plaquettes au Sud-de l'usine (sous le Mistral)	6
4.4.3. Plaquettes au Nord de l'usine (sous le Marin)	6
5. CONCLUSIONS 2025 ET PERSPECTIVES	7
TABLE DES ANNEXES	7

SYNTHESE

En partenariat avec la société Sika, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières sèches sur 5 sites répartis autour de l'usine de Marguerittes Sika. Concrètement, 12 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2025.

- En 2025, comme en 2024, les niveaux d'empoussièrement autour de l'usine restent très faibles.
- L'activité de l'usine peut avoir une très faible influence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat. Elle n'a pas d'influence sur l'empoussièrement du village de Marguerittes

RETOMBEES SECHES : SITUATION PAR RAPPORT AU NIVEAU DE REFERENCE MENSUEL

Niveau de référence mensuel	Dépassement	Commentaires
Seuil de 350 mg/m ² /jour en moyenne mensuelle au-dessus duquel la gêne potentielle est importante	NON	Toutes les valeurs mensuelles sont inférieures à 350 mg/m ² /jour.
Seuil de 1000 mg/m ² /jour en moyenne mensuelle, empoussièrement exceptionnel	NON	Toutes les valeurs mensuelles sont nettement inférieures à 1000 mg/m ² /jour.

RETOMBEES SECHES : SITUATION POUR L'ANNEE 2025

Numéro	Retombées totales en mg/m ² /jour		Comparaison entre 2024 et 2025	
	Moyenne annuelle 2025 (Moyenne des 12 campagnes de mesures)	Moyenne annuelle 2024 (Moyenne des 12 campagnes de mesures)	Evolution	Pourcentage par rapport à 2024
CP 1	33	42	▼	- 21%
CP 2	60	52	▲	+ 15%
CP 3	52	44	▲	+ 18%
CP 4	43	45	=	- 4%
CP 5	85	80	=	+ 6%
Moyenne globale du réseau	55	53	=	+ 4%

Légende :

Moyenne annuelle	Qualificatif
< 1	

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte

La société Sika a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables¹ dans l'environnement de l'usine de Marguerittes Sika. Une convention signée Sika et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées sèches sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de l'usine sur les niveaux de retombées sèches dans son environnement.

Le protocole mis en œuvre par Atmo Occitanie se réfère à la norme AFNOR NF X 43-007 de décembre 2008 qui remplace celle de décembre 1973 (voir Annexe 1).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**¹. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

2.1. Historique

Un réseau permanent de suivi des retombées atmosphériques sèches, constitué de 5 points de mesures, est en place depuis le 2016.

¹ On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrière, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

2.2. Implantation du réseau de mesure

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- un site de référence, en dehors de toute influence de l'activité polluante surveillée et représentatif de l'environnement dans lequel se trouve le réseau de surveillance ;
- un ou plusieurs sites situés sous les principaux vents dominants ;
- un ou plusieurs sites dans l'environnement des principaux récepteurs (villages, vignes, ...).

Tous les sites de mesures doivent se trouver, sauf cas particuliers, à l'extérieur de la zone d'exploitation. Cette zone est identifiée comme la source. Réaliser des mesures dans cette zone revient à réaliser des mesures à l'émission.

☛ **le plan de l'implantation est fourni en annexe 3.**

2.3. Niveaux de référence

En l'absence de seuil réglementaire, Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques sèches de la région.

Empoussièrément mensuel (retombées sèches)		Empoussièrément annuel (retombées sèches)	
Empoussièrément ponctuel	Qualificatif	Moyenne annuelle	Qualificatif
> 350 mg/m ² /jour	Gêne potentielle importante	< 150 mg/m ² /jour	Empoussièrément faible
> 1000 mg/m ² /jour	Empoussièrément qualifié d'exceptionnel	150 à 250 mg/m ² /jour	Empoussièrément moyen
		> 250 mg/m ² /jour	Empoussièrément fort

La norme allemande fixe à 350 mg/m²/jour le seuil des nuisances importantes.

2.4. Appareillage utilisé



Les retombées atmosphériques sèches se déposent sur une plaquette métallique end

3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

3.1. Evolution du site en 2025 (source : Sté Sika).

En 2025, l'exploitant n'a pas transmis d'information sur l'activité de la carrière.

3.2. Conditions météorologiques en 2025

L'étude météorologique a été réalisée :

- pour les précipitations : à partir des données de la station Météo France de Nîmes.
- pour les vents : à partir des données de la station Météo France de Nîmes.

Précipitations :

En 2025, le cumul des précipitations (691 mm) est équivalent à celui de 2024 (701 mm).

La répartition des précipitations est contrastée sur l'année 2025 :

- les mois de février (129 mm), mars (91 mm) et décembre (150 mm) concentrent 53% des précipitations annuelles,
- inversement, le mois de juin est particulièrement sec (2 mm).

Vents :

Les vents dominants sur le site (ANNEXE 6) sont les suivants :

- le Mistral, majoritaire, de secteur Nord ;
- le vent Marin, de secteur Sud.

Pour plus d'informations, les caractéristiques météorologiques de l'année 2025 en Occitanie sont disponibles en ANNEXE 2

4. BILAN DE L'ANNEE 2025

4.1. Tableau de résultats 2025

	Identifiant plaquette et quantité en mg/m ² /jour				
Période de l'année 2025	CP 1	CP 2	CP 3	CP 4	CP 5
07/01 au 30/01	24	68	55	D	RAT
30/01 au 28/02	5	16	19	10	18
28/02 au 31/03	52	137	54	RAT	103
31/03 au 28/04	31	40	39	D	113
28/04 au 27/05	46	50	43	D	99
27/05 au 01/07	98	99	90	73	159
01/07 au 28/07	30	36	55	D	D
28/07 au 28/08	33	66	28	52	28
28/08 au 01/10	20	61	38	31	75
01/10 au 28/10	32	35	56	90	149
28/10 au 28/11	17	89	130	32	92
28/11 au 29/12	5	28	19	12	14
Maximum	98	137	130	90	159
Minimum	5	16	19	10	14
Moyenne	33	60	52	43	85

Légende : RAT = retrouvé à terre, D= Disparu

4.2. Information sur le réseau de mesures

Le ramassage et les analyses des plaquettes ont été effectués par Atmo Occitanie.

4.4. Détails par plaquette

4.4.1. Plaquette de référence

La plaquette 1, située à environ 600 mètres au Nord de l'usine, sert de référence au réseau.

En 2025, elle affiche un empoussièrement très faible (33 mg/m²/jour), en légère diminution par rapport à celui de 2024 (42 mg/m²/jour).

4.4.2. Plaquettes au Sud-de l'usine (sous le Mistral)

La plaquette 3 est située dans l'enceinte de l'usine, à la limite Sud-Ouest du bassin de rétention.

Elle présente en 2025 de très faibles retombées sèches (52 mg/m²/jour), légèrement supérieures à celles de 2024 (44 mg/m²/jour) et à la référence du réseau.

L'activité de l'usine semble avoir une très faible influence sur cette plaquette.

La plaquette 4 est située à environ 300 mètres au Sud de l'usine.

En 2025, elle affiche de très faibles retombées sèches (43 mg/m²/jour), équivalentes à celles de 2024 (45 mg/m²/jour) mais néanmoins légèrement supérieures à la référence du réseau.

Compte tenu de la distance entre cette plaquette et le site et des niveaux observés en limite de site, il est peu probable que l'activité de l'usine ait une influence sur cette plaquette

La plaquette 5 est située à environ 500 mètres au Sud de l'usine, à proximité des installations sportives du collège de Marguerittes.

Cette plaquette affiche en 2025 de faibles retombées sèches (85 mg/m²/jour), équivalentes à celles de 2024 (80 mg/m²/jour) mais néanmoins légèrement supérieures à la référence du réseau.

Cette plaquette présente un empoussièrement plus élevé que ceux constatés sur les plaquettes 3 et 4 pourtant plus proches de l'usine. Par conséquent, il est peu probable que l'activité de l'usine ait une influence sur la plaquette 5.

4.4.3. Plaquettes au Nord de l'usine (sous le Marin)

La plaquette 2 est située sur le merlon Nord de l'usine, près des silos.

Elle affiche en 2025 de faibles retombées sèches (60 mg/m²/jour), légèrement supérieurs à celles de 2024 (52 mg/m²/jour) et à la référence.

5. CONCLUSIONS 2025 ET PERSPECTIVES

En 2025, comme en 2024, les niveaux d'empoussièrement autour de l'usine sont très faibles.

L'activité de l'usine pourrait avoir une très faible influence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat. Elle n'a pas d'influence sur l'empoussièrement du village de Marguerittes.

Les mesures de retombées de poussières se poursuivent en 2025 autour de l'usine de Marguerittes.

TABLE DES ANNEXES

[ANNEXE 1](#) : Protocole de mesures des poussières sédimentables (PSED)

[ANNEXE 2](#) : Caractéristiques météorologiques de l'année 2025 en Occitanie

[ANNEXE 3](#) : Plan d'implantation du réseau

[ANNEXE 4](#) : Résultats 2025

[ANNEXE 5](#) : Historique des résultats depuis 2016

[ANNEXE 6](#) : Rose des vents 2025

ANNEXE 1

Protocole de mesures des poussières sédimentables (PSED)

Le protocole de mesure des poussières sédimentables mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-007 de décembre 2008 (*détermination de la masse des retombées atmosphériques sèches – Prélèvement sur plaquettes de dépôts – Préparation et traitement*) qui remplace celle de décembre 1973 (*mesure de retombées par la méthode des plaquettes de dépôt*).

Ce protocole est intégré à la démarche qualité d'Atmo Occitanie (certification ISO 9001 version 2008).

A/ Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- un site de référence, en dehors de toute influence de l'activité polluante surveillée et représentatif de l'environnement dans lequel se trouve le réseau de surveillance ;
- un ou plusieurs sites situés sous les principaux vents dominants ;
- un ou plusieurs sites dans l'environnement des principaux récepteurs (villages, vignes, ...).

Tous les sites de mesures doivent se trouver, sauf cas particuliers, à l'extérieur de la zone d'exploitation. Cette zone est identifiée comme la source. Réaliser des mesures dans cette zone revient à réaliser des mesures à l'émission.

B/ Appareillage utilisé



Les poussières sédimentables se déposent sur une plaquette métallique de surface connue (50 cm²), enduite d'un fixateur et installée horizontalement à 1,5 m de haut (voir photo ci-contre)

Les mesures se font dans un environnement dégagé, permettant la libre circulation des poussières autour du dispositif.

C/ Temps d'exposition

La durée d'exposition des plaquettes a été fixée à un mois. Les plaquettes sont ensuite analysées en laboratoire.

D/ Analyse au laboratoire



Les analyses réalisées par AIR LR se déroulent en 3 temps :

Site : Marguerittes - SIKA

CP1 : Référence du réseau, à environ 600m au Nord de l'exploitation, le long d'une bordure.

CP2 : Située sur le merlon Nord de l'exploitation, près des silos.

CP3 : Située dans l'enceinte de Sika, à la limite Sud-Ouest du bassin de rétention.

CP4 : Au Sud de la D6086, à environ 50m du stade pelousé.

CP5 : Plaquette située sur la bordure près des installations sportives du collège de Marguerittes, à environ 500m au Sud de l'exploitation.

ANNEXE 3 : Retombées de poussières sèches - Résultats 2025

Usine de Marguerittes – Sika



Réseau poussières sédimentables de Marguerittes - SIKA

Tableau de résultats de l'année 2025

Période	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5	MAX	MIN	MOY	PLUIE
07/01 - 30/01	24	68	55	D	RAT	68	24	49	45
30/01 - 28/02	5	16	19	10	18	19	5	14	129
28/02 - 31/03	52	137	54	RAT	103	137	52	87	91
31/03 - 28/04	31	40	39	D	113	113	31	56	30
28/04 - 27/05	46	50	43	D	99	99	43	60	60
27/05 - 01/07	98	99	90	73	159	159	73	104	2
01/07 - 28/07	30	36	55	D	D	55	30	40	47
28/07 - 28/08	33	66	28	52	28	66	28	41	31
28/08 - 01/10	20	61	38	31	75	75	20	45	44
01/10 - 28/10	32	35	56	90	149	149	32	72	17
28/10 - 28/11	17	89	130	32	92	130	17	72	44
28/11 - 29/12	5	28	19	12	14	28	5	16	150
MAXIMUM	98	137	130	90	159	159		104	
MINIMUM									

Réseau poussières sédimentables de Marguerittes - SIKA

Tableau historique depuis 2016

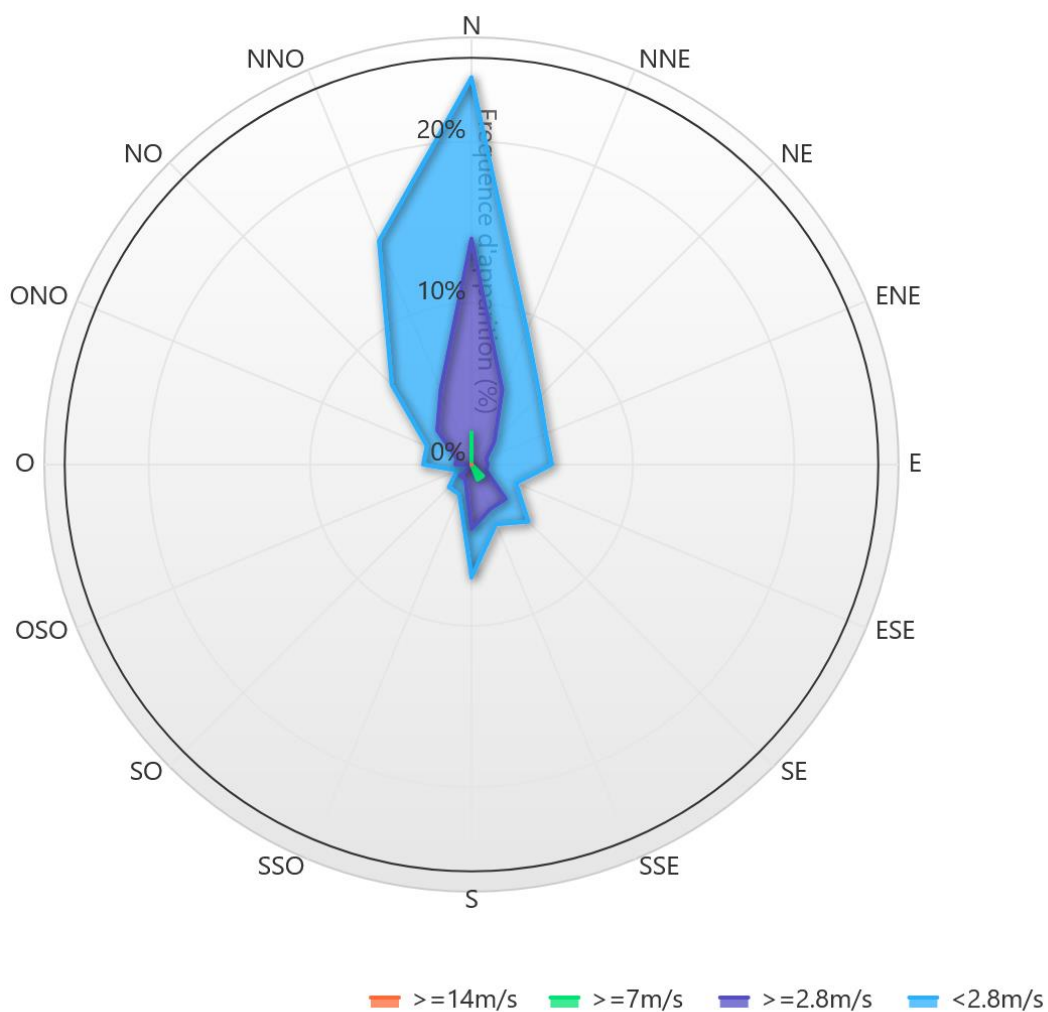
Année	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5	MAX	MIN	MOY	PLUIE
2016	44	56	56	53	63	63	44	54	701
2017	49	90	76	72	64	90	49	70	329
2018	38	47	39	58	37	58	37	44	1051
2019	49	73	58	48	54	73	48	56	514
2020	35	51	44	36	46	51	35	42	505
2021	38	50	49	38	63	63	38	48	611
2022	34	45	40	34	64	64	34	43	582
2023	42	52	52	39	73	73	39	52	443
2024	42	52	44	45	80	80	42	53	701
2025	33	60	52	43	85	85	33	55	692
MAXIMUM	49	90	76	72	85	90		70	
MINIMUM	33	45	39	34	37		33	42	
MOYENNE	40	58	51	47	63			52	

Résultats exprimés en mg/m²/jour.
Les résultats d'études internes, non pris en compte dans la moyenne, sont affichés en italique.
Pluie en mm d'eau mesurée sur la station NIMES-COURBESSAC (Météo-France).

Empou

ROSE DES VENTS 2025 A NIMES

Pourcentage des occurrences par direction de vent. Source: XR Atmo-Occitanie



Source : Station Météo France de Nîmes Courbessac

ANNEXE 7 : Consigne de ramassage des plaquettes de dépôts

Les consignes d'exploitation précisent le protocole à suivre lors du changement mensuel des plaquettes de mesure des poussières sédimentables.

◆ DATE DE CHANGEMENT DES PLAQUETTES ET DUREE D'EXPOSITION :

Lors du ramassage, les deux conditions suivantes doivent être remplies :

- 1) Le ramassage doit être effectué **au plus près** du 30 de chaque mois dans un intervalle compris entre le 25 du mois en cours et le 5 du mois suivant.
- 2) La durée d'exposition doit être comprise entre 24 à 36 jours, en se rapprochant le plus souvent possible de 30 jours.

Exemple :

Si un ramassage s'effectue le 25 octobre, puis le suivant le 5 décembre, la condition sur le ramassage est respectée (entre le 25 et le 5), mais pas la durée d'exposition qui est de $6+30+5 = 42$ jours.

Ainsi, si le ramassage a lieu le 25 octobre, le prochain ramassage - afin de respecter les deux conditions - doit être effectué entre le 25 novembre et le 29 novembre ; dans ce cas, la durée d'exposition sera alors de 32 à 36 jours.

◆ CHANGEMENT DE PLAQUETTE :

La plaquette chargée est retirée de son support en la tenant par sa partie numérotée, et mise dans la boîte de transport. Elle est remplacée par la plaquette pré-enduite de gel de silicone au laboratoire et portant le même numéro, qui sera introduite dans la glissière.

Remarque : Il est important de mettre dans la boîte de transport les plaquettes chargées **dans l'ordre de numérotation** afin d'éviter d'éventuelles confusions lors des analyses en laboratoire.

◆ INCIDENTS :

Si un piquet vient à disparaître, il est remplacé. S'il est retrouvé à terre, il est remis en place, et le fait devra être signalé à Atmo Occitanie.

De façon générale, tout incident sur les plaquettes, ou toute évolution dans l'environnement de ces plaquettes doivent être signalés à Atmo Occitanie par l'intermédiaire de la feuille de route fournie par Atmo Occitanie.

ANNEXE 7 : Consigne de ramassage des plaquettes de dépôts

◆ ENVOI DES PLAQUETTES :

Les plaquettes chargées sont retournées dans leur boîte accompagnées de la feuille de route indiquant :

- le nom du réseau,
- la date exacte de pose et de ramassage,
- les éventuels incidents (piquet disparu, plaquette à terre, etc...)

◆ ADRESSE D'EXPEDITION :

Les plaquettes ramassées doivent être expédiées **sous 30 jours après le ramassage** à l'adresse suivante :

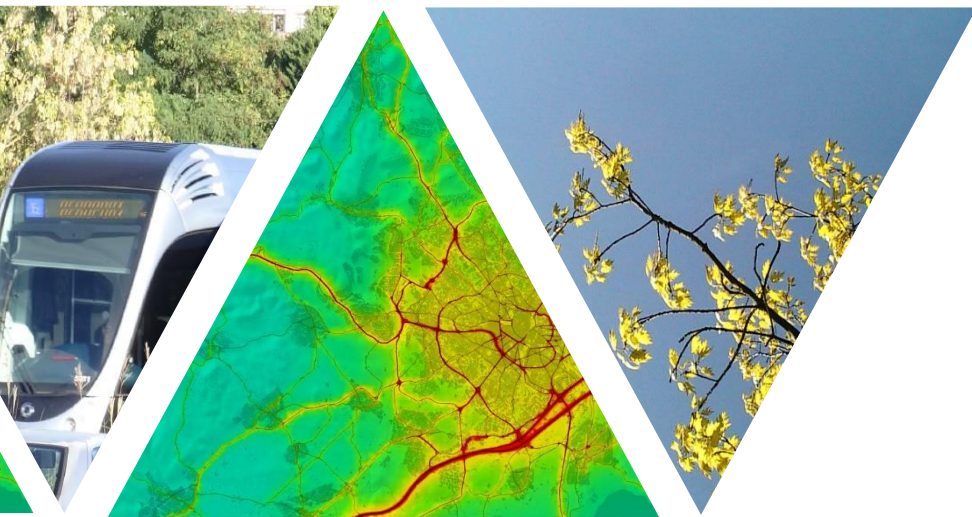
Atmo Occitanie
10, rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Le laboratoire renverra les plaquettes nettoyées et pré-enduites par retour de courrier.

Référents suivi des retombés de poussières Atmo Occitanie

Vincent COEFFIC : vincent.coeffic@atmo-occitanie.org

Christophe MULLOT : christophe.mulot@atmo-occitanie.org



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie